

«Le seul défaut des pères divorcés est d'être des hommes»

Michel Barde, directeur général de la Fédération des syndicats patronaux, dénonce l'indifférence des pouvoirs publics au sort des pères et des enfants séparés d'eux.

Michel Barde
Mercredi 18 avril 2007
Rubrique: Eclairages

L'article publié par Le Temps du 14 avril dernier sous le titre «Droit des pères, loi du père?» pose le problème de l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants en cas de divorce.

Il y a des divorces qui se passent bien et d'autres qui sont conflictuels. Mais il faut savoir que, pour un enfant, un divorce ne se passe jamais bien. C'est la destruction de son univers et de l'idéal dans lequel il se construit. Contrairement au discours féministe, ce n'est pas en termes d'égalité que le problème doit être abordé, mais dans la perspective du bien-être de l'enfant, brusquement confronté au bouleversement de sa vie.

Nombre de pères souffrent beaucoup plus que les mères de cette situation, pour la simple raison que, dans la plupart des cas, les enfants sont confiés à la mère sans autre examen de la situation, et qu'ils en sont coupés. La relation de l'enfant étant par nature plus fusionnelle avec la mère qu'avec le père, ce dernier se retrouve souvent dans la situation d'un trésorier-payeur, titulaire d'un «droit de visite», horrible terme qui réduit le contact avec l'enfant à un vague et lointain cousinage.

Si le père ne paie pas ou plus, les foudres de la justice s'abattront sur lui. Si la mère ne respecte pas le droit de visite, il sera simplement répondu qu'on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque parent. Les premières victimes de cette situation sont les enfants qui subissent ces tensions et ces perturbations, entraînés dans le syndrome d'aliénation parentale qui consiste, pour l'un des parents, à écarter l'autre. L'imagination et la manipulation, dans ce domaine, sont sans limites. Cela va des accusations infondées d'attouchements sexuels aux tentatives de changement de nom de l'enfant - ce qui demeure parfois le seul lien qui l'unit encore à son père - ou à celles visant, malgré la loi, à couper l'autre parent de toute information scolaire ou médicale.

Or l'enfant, car c'est à lui qu'il faut revenir, a besoin de ses deux parents pour se construire. C'est à ce titre que l'autorité parentale doit être obligatoirement conjointe, ne serait-ce que pour freiner les ardeurs de celui des parents tenté par l'aliénation parentale.

La garde, elle, pourrait continuer d'être exercée par un seul des deux parents - sauf accord contraire - afin d'éviter à l'enfant d'être ballotté d'une semaine à l'autre chez sa mère et chez son père. Une règle simple devrait ici prévaloir: la garde devrait être attribuée à celui des parents dont il apparaît qu'il est le plus souple et le plus ouvert, pour éviter ici encore le risque d'aliénation parentale. Cela suppose un réel examen de la situation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et, de la part des avocats, une sérénité et un souci de l'enfant qui sont loin d'être toujours la règle.

Un véritable suivi doit être mis en place tant de la part des services de protection de la jeunesse que des juges. S'il appert que l'enfant n'est pas correctement traité et encadré, la garde doit pouvoir être basculée vers l'autre parent, dont la plainte sera jugée justifiée. Aujourd'hui, pour ce faire, il n'existe que la «clause péril», qui n'est pratiquement jamais utilisée et qui suppose généralement de graves atteintes physiques. Or, comme l'a relevé Elisabeth Badinter et bien d'autres avec elle, la violence n'a pas de sexe et peut être aussi bien psychologique que physique.

Avec un taux de divortialité de l'ordre de 50%, on voit bien les dégâts engendrés chez nombre d'enfants et d'adolescents, entraînant, avec d'autres facteurs, des «incivilités» et de réelles difficultés d'insertion, qui sont un problème de société.

Lorsque l'on entend les féministes du Parti socialiste affirmer que «le sort des pères divorcés est un sujet de réflexion, mais il y a d'autres priorités actuelles», on mesure à quel point le fanatisme peut les aveugler en ce qui concerne le sort des enfants et celui des pères - leur seul défaut étant d'être des hommes! - dont certains de ceux qui souffrent et dépriment ont été jusqu'au suicide. Ont-elles une idée, ces féministes, du nombre de femmes, mères ou compagnes de pères divorcés qui vivent douloureusement cette situation?